

**PROVINCE DE QUÉBEC**

**VILLE DE NOTRE-DAME-DE-L'ÎLE-PERROT**

Procès-verbal de la séance régulière du Conseil de la Ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot, tenue le mardi 11 septembre 2007 à 19h30, au Carrefour Notre-Dame, 1300, boulevard Don-Quichotte, Notre-Dame-de-l'Île-Perrot, Québec, sous la présidence de monsieur, Serge Roy, maire.

Étaient présents:

Monsieur le maire, Serge Roy  
Mesdames les conseillères, Diane Gervais et Josée Baril  
Messieurs les conseillers, Michel Asselin, Richard Filion,  
Jean-Guy Desmarchais et Bruno Laplante

Également présents : Micheline L. Morency, directrice générale  
Me Jacques Robichaud, greffier

\*\*\*\*\*

**OUVERTURE DE LA SÉANCE**

**2007-09-214 APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par la conseillère, Diane Gervais appuyé par le conseiller, Michel Asselin et résolu d'approuver l'ordre du jour tel que modifié.

Points ajoutés : 7.1, 7.2, 7.3, 7.4, 7.5.

ADOPTÉE

**2007-09-215 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU 14 AOÛT 2007**

Chaque membre du Conseil ayant reçu le procès-verbal de la séance régulière tenue le 14 août 2007 au moins 24 heures avant la présente séance, le greffier est dispensé d'en faire la lecture.

Il est proposé par la conseillère, Josée Baril, appuyé par le conseiller, Bruno Laplante et résolu d'approuver le procès-verbal de la séance régulière du 14 août 2007, tel que présenté.

ADOPTÉE

**2007-09-216 LISTE DES COMPTES PAYÉS DU MOIS D'AOÛT 2007 – APPROBATION**

Il est proposé par le conseiller, Michel Asselin, appuyé par la conseillère, Diane Gervais et résolu d'approuver la liste des comptes payés du mois d'août 2007, au montant de **167 054.07 \$**.

ADOPTÉE

**2007-09-217 LISTE DES COMPTES À PAYER DU MOIS D'AOÛT 2007-  
APPROBATION**

Il est proposé par le conseiller, Jean-Guy Desmarchais, appuyé par la conseillère, Josée Baril et résolu d'approuver la liste des comptes à payer du mois d'août 2007, au montant de **530 241.67 \$**.

ADOPTÉE

**2007-09-218 LISTE DES COMPTES SPÉCIAUX À PAYER DU MOIS D'AOÛT 2007 -  
APPROBATION**

Il est proposé par la conseillère, Diane Gervais, appuyé par le conseiller, Michel Asselin et résolu d'approuver la liste des comptes spéciaux à payer du mois d'août 2007, au montant de **77 490.78 \$**.

ADOPTÉE

**2007-09-219 LOI SUR LES ÉLECTIONS ET LES RÉFÉRENDUMS DANS LES  
MUNICIPALITÉS : RAPPORT D'ACTIVITÉS 2006 DU TRÉSORIER**

Le rapport d'activités du trésorier pour l'exercice financier 2006, suivant le chapitre XIII du Titre I de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, est déposé.

Il est proposé par la conseillère, Diane Gervais, appuyé par le conseiller, Michel Asselin et résolu que le rapport d'activités du trésorier pour l'exercice financier 2006, suivant le chapitre XIII du Titre I de la *Loi sur les Élections et les référendums dans les municipalités*, soit transmis au Directeur général des élections du Québec.

ADOPTÉE

**2007-09-220 AVIS DE MOTION : RÈGLEMENT DE CONCORDANCE – RÈGLEMENT  
MODIFIANT LE RÈGLEMENT DU PLAN D'URBANISME NO 436**

Monsieur le conseiller, Bruno Laplante, donne avis de motion qu'à une séance subséquente, il sera présenté pour adoption un règlement modifiant le règlement du plan d'urbanisme numéro 436. Ce projet de règlement aura notamment pour objet de reconnaître comme îlot déstructuré une partie du projet Les Palissades.

**2007-09-221 PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NO 436-1 : RÈGLEMENT  
MODIFIANT LE RÈGLEMENT DU PLAN D'URBANISME – ADOPTION**

Considérant que par son règlement no 167-5, la MRC de Vaudreuil-Soulanges a modifié son schéma d'aménagement révisé de remplacement afin de reconnaître comme îlot déstructuré une partie du projet Les Palissades;

Considérant qu'en vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, la Ville doit adopter un règlement de concordance de façon à ce que le Plan d'urbanisme révisé soit conforme avec le schéma d'aménagement révisé de remplacement de la MRC de Vaudreuil-Soulanges;

**2007-09-221 ...suite**

Considérant qu'une assemblée publique de consultation doit être tenue afin d'expliquer le projet de règlement et d'entendre les personnes et organismes qui désirent s'exprimer, tel que prévu par la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

Il est proposé par le conseiller, Bruno Laplante, appuyé par la conseillère, Josée Baril et résolu d'adopter le Premier projet de règlement no 436-1 intitulé « Règlement modifiant le règlement du plan d'urbanisme no 436, aux fins d'ajouter une affectation « îlot déstructuré », de modifier le plan des grandes affectations du sol et certaines dispositions applicables des chapitres VII et IX ».

Qu'une assemblée publique de consultation soit tenue au Carrefour Notre-Dame, le 25 septembre 2007, à 19 heures.

ADOPTÉE

**2007-09-222 AVIS DE MOTION : RÈGLEMENT DE CONCORDANCE – RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NO 437 AFIN DE RECONNAÎTRE COMME ÎLOT DÉSTRUCTURÉ UNE PARTIE DU PROJET LES PALISSADES**

Monsieur le conseiller, Bruno Laplante, donne avis de motion qu'à une séance subséquente, il sera présenté pour adoption un règlement modifiant de nouveau le règlement de zonage no 437. Ce projet de règlement est un règlement de concordance et a notamment pour objet d'agrandir la zone H-303 à même une partie de la zone A-410 de manière à reconnaître comme îlot déstructuré une partie du projet Les Palissades.

**2007-06-223 PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NO 437-5 : RÈGLEMENT DE CONCORDANCE – RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NO 437 AFIN DE MODIFIER LES LIMITES DE LA ZONE H-303 – ADOPTION**

Considérant que par son règlement no 167-5, la MRC de Vaudreuil-Soulanges a modifié son schéma d'aménagement révisé de remplacement afin de reconnaître comme îlot déstructuré une partie du projet Les Palissades;

Considérant qu'en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, la Ville doit adopter un règlement de concordance de façon à ce que le Règlement de zonage soit conforme avec le schéma d'aménagement révisé de remplacement de la MRC de Vaudreuil-Soulanges;

Considérant qu'une assemblée publique de consultation doit être tenue afin d'expliquer le projet de règlement et d'entendre les personnes et organismes qui désirent s'exprimer, tel que prévu par la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

Il est proposé par le conseiller, Bruno Laplante, appuyé par la conseillère, Josée Baril et résolu d'adopter le Premier projet de règlement no 437-5 intitulé « Règlement modifiant le règlement de zonage no 437 aux fins de modifier certaines dispositions concernant les élevages porcins et de reconnaître comme îlot déstructuré une partie du projet Les Palissades ».

Qu'une assemblée publique de consultation soit tenue au Carrefour Notre-Dame, le 25 septembre 2007, à 19 heures.

ADOPTÉE

**2007-09-224 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE NO 2007-14, LOT 2 068 265 (103, RUE HUOT)**

Il est proposé par la conseillère, Josée Baril, appuyé par la conseillère, Diane Gervais et résolu de reporter l'étude de la demande de dérogation mineure numéro 2007-14, à la prochaine séance régulière du 9 octobre 2007.

ADOPTÉE

**2007-09-225 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE NO 2007-15, LOT 2 070 018 (1244, BOULEVARD PERROT)**

Considérant que le Comité consultatif d'urbanisme a étudié la demande de dérogation mineure numéro 2007-15;

Considérant que l'application stricte du règlement a pour effet de causer un préjudice sérieux au requérant;

Considérant que la dérogation demandée n'aurait pas pour effet de porter atteinte à la jouissance du droit de propriété des immeubles voisins;

Considérant que le conseil municipal a pris connaissance de l'avis donné par le Comité consultatif d'urbanisme l'informant que la dérogation mineure devrait être acceptée;

Considérant que la parole a été donnée à toute personne désirant se faire entendre;

Il est proposé par le conseiller, Jean-Guy Desmarchais, appuyé par la conseillère, Josée Baril et résolu d'**accepter** la demande de dérogation mineure numéro 2007-15, concernant l'immeuble situé au 1244, boulevard Perrot (lot : 2 070 018), à l'effet de permettre l'installation d'un réservoir de mazout en cour avant contrairement à la réglementation exigeant que celui-ci soit installé en cour arrière, conditionnellement à ce que le réservoir soit entouré d'une clôture et que cette clôture soit entièrement entourée d'une haie de cèdres d'un minimum de 1,8 mètre de hauteur.

ADOPTÉE

**2007-09-226 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE NO 2007-16, LOT 3 630 567 (BOULEVARD PERROT)**

Considérant que le Comité consultatif d'urbanisme a étudié la demande de dérogation mineure numéro 2007-16;

Considérant que l'application stricte du règlement a pour effet de causer un préjudice sérieux au requérant;

Considérant que la dérogation demandée n'aurait pas pour effet de porter atteinte à la jouissance du droit de propriété des immeubles voisins;

Considérant que le conseil municipal a pris connaissance de l'avis donné par le Comité consultatif d'urbanisme l'informant que la dérogation mineure devrait être acceptée;

**2007-09-226 ...suite**

Considérant que la parole a été donnée à toute personne désirant se faire entendre;

Il est proposé par le conseiller, Jean-Guy Desmarchais, appuyé par le conseiller, Bruno Laplante et résolu d'**accepter** la demande de dérogation mineure numéro 2007-16, concernant l'immeuble situé sur le boulevard Perrot (lot : 3 630 567), à l'effet de permettre la construction d'une résidence avec un niveau de plancher du rez-de-chaussée à 2,8 mètres de hauteur par rapport au niveau du centre de la voie de circulation plutôt qu'à un maximum de 1,5 mètre, tel que prescrit par la réglementation.

ADOPTÉE

**2007-09-227 ENGAGEMENT DE PERSONNEL – PRÉPOSÉS À LA BIBLIOTHÈQUE**

Il est proposé par le conseiller, Michel Asselin, appuyé par la conseillère, Diane Gervais et résolu d'engager **Luc Ouellette** au poste de préposé à la bibliothèque, à titre d'employé temporaire à temps partiel et **Catherine Lalonde**, au poste de préposé à la bibliothèque, à titre d'employé temporaire sur appel selon les conditions prévues à la convention collective; le tout puisé à même le poste budgétaire 1-02-702-30-112.

ADOPTÉE

**2007-09-228 COURS D'EAU – PROJET D'ENTENTE CADRE À INTERVENIR POUR DES TRAVAUX À CARACTÈRE LOCAL DANS LES COURS D'EAU ET LE RECOUVREMENT DES CRÉANCES**

Considérant que même si la MRC de Vaudreuil-Soulanges a compétence exclusive sur les cours d'eau régionaux, elle peut, par entente conclue conformément à l'article 108 de la *Loi sur les compétences municipales* (L.R.Q., c. C-47.1) et des articles 569 à 575 du Code municipal du Québec, confier aux municipalités locales la gestion de travaux de création, d'aménagement ou d'entretien de ses cours d'eau, y compris les travaux requis pour rétablir l'écoulement normal des eaux en cas d'obstruction ainsi que la perception de ses créances;

Considérant que la politique relative aux cours d'eau, adoptée le 20 septembre 2006 par la MRC de Vaudreuil-Soulanges, prévoit que les municipalités locales peuvent faire des demandes particulières pour la gestion de l'exécution de certains travaux d'entretien ou d'aménagement de cours d'eau;

Considérant qu'il y a lieu de conclure une entente cadre avec la MRC de Vaudreuil-Soulanges pour la gestion de l'exécution de certains travaux à caractère local;

Il est proposé par le conseiller, Richard Filion, appuyé par le conseiller, Michel Asselin et résolu d'adopter l'entente cadre concernant des travaux à caractère local dans les cours d'eau et le recouvrement de créances

D'autoriser le maire et le greffier à signer, pour et au nom de la Ville, avec la MRC de Vaudreuil-Soulanges ladite entente.

ADOPTÉE

**2007-09-229    TOURNOI DE GOLF DU MAIRE DE LA VILLE DE VAUDREUIL-DORION – DÉLÉGATION**

Considérant que les profits du tournoi de golf du maire de la Ville de Vaudreuil-Dorion sont versés à des organismes de la Ville;

Considérant, notamment, l'article 91 de la *Loi sur les compétences municipales*.

Il est proposé par la conseillère, Josée Baril, appuyé par le conseiller, Jean-Guy Desmarchais et résolu que la Ville de Notre-Dame-de-L'Île-Perrot achète, à titre d'aide financière, 2 billets pour le Tournoi de golf du maire de la Ville de Vaudreuil-Dorion, au coût total de **300 \$**; le tout puisé à même le poste budgétaire 1-02-190-00-499 : le maire et un conseiller sont délégués pour représenter la Ville.

ADOPTÉE

**2007-09-230    SCFP : LETTRES D'ENTENTE NO 25, 26, 27 ET TRANSACTION – AUTORISATION DE SIGNATURE**

Il est proposé par la conseillère, Diane Gervais, appuyé par le conseiller, Michel Asselin et résolu d'entériner la signature, par la directrice générale, avec le Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 3530, des documents suivants :

- Lettre d'entente no 25, relative au changement d'horaire d'un employé temporaire;
- Lettre d'entente no 26, relative à la création d'un poste d'aide au préposé à la maintenance;
- Lettre d'entente no 27, relative au prolongement d'employé(e)s temporaires au département de la Gestion du territoire;
- Transaction relative au poste de préposé à l'ouverture des locaux.

ADOPTÉE

**2007-09-231    MRC DE VAUDREUIL-SOULANGES : DEMANDE DE MODIFICATION DU RÉGLEMENT NO 188 ET AVIS DE RETRAIT DU PROGRAMME DE COLLECTE DES FEUILLES MORTES**

Considérant qu'en vertu de la loi, les municipalités locales ont compétence en matière de gestion des matières résiduelles;

Considérant que la Ville a, depuis de très nombreuses années, mis sur pied un programme de collecte des feuilles mortes;

Considérant que la MRC de Vaudreuil-Soulanges s'est attribué la compétence totale en matière de gestion des matières résiduelles;

Considérant que la MRC de Vaudreuil-Soulanges entend procéder à la collecte des feuilles mortes à l'intérieur du périmètre d'urbanisation de toutes les municipalités de son territoire;

**2007-09-231...suite**

Considérant que selon le schéma d'aménagement révisé de remplacement de la Municipalité régionale de comté de Vaudreuil-Soulanges, près des 2/3 du territoire de la Ville ne fait pas partie du périmètre d'urbanisation;

Considérant qu'une partie importante de la population de la Ville ne sera donc pas visée par le programme de collecte des feuilles mortes de la MRC ;

Considérant le caractère spécifique et unique de la Ville;

Considérant l'expertise développée depuis de nombreuses années par la Ville en matière de collecte des feuilles mortes;

Il est proposé par la conseillère, Josée Baril, appuyé par le conseiller, Bruno Laplante et résolu d'aviser la MRC de Vaudreuil-Soulanges du retrait de la Ville de Notre-Dame-de-L'Île-Perrot du programme de collecte des feuilles mortes.

De demander à la MRC de Vaudreuil-Soulanges d'amender son règlement no 188 de façon à ce que son attribution de compétence en matière de gestion des matières résiduelles ne s'applique pas à la Ville de Notre-Dame-de-L'Île-Perrot pour la collecte des feuilles mortes.

De demander à la MRC de Vaudreuil-Soulanges le remboursement de la quote-part versée par la Ville de Notre-Dame-de-L'Île-Perrot pour ce programme de collecte des feuilles mortes.

ADOPTÉE

**2007-09-232 AIDE FINANCIÈRE : TOURNOI DE GOLF DE L'AIGUILLAGE - DÉLÉGATION**

Il est proposé par la conseillère, Josée Baril, appuyé par la conseillère, Diane Gervais et résolu que la Ville de Notre-Dame-de-L'Île-Perrot achète, à titre d'aide financière, 2 billets pour le tournoi de golf au profit de L'Aiguillage, au coût total de **260 \$**; le tout puisé à même le poste budgétaire 1-02-190-00-499 : les conseillers Jean-Guy Desmarchais et Michel Asselin sont délégués pour représenter la Ville.

ADOPTÉE

**2007-09-233 AIDE FINANCIÈRE : MOISSON SUD-OUEST**

Il est proposé par le conseiller, Bruno Laplante, appuyé par la conseillère, Josée Baril et résolu, que la Ville de Notre-Dame-de-L'Île-Perrot verse la somme de **250 \$** à l'organisme **Moisson Sud-Ouest**, à titre d'aide financière dans le cadre de la campagne de financement 2007; le tout puisé à même le poste budgétaire 1-02-190-00-499.

ADOPTÉE

**2007-09-234 ASSOCIATION QUÉBÉCOISE D'URBANISME : ACTIVITÉ DE FORMATION SUR LES PIIA - DÉLÉGATION**

Il est proposé par la conseillère, Diane Gervais, appuyé par le conseiller, Michel Asselin et résolu que monsieur Jean-Guy Desmarchais, conseiller, soit autorisé à participer à l'activité de formation sur les PIIA, organisée par l'Association Québécoise d'Urbanisme, le 29 septembre 2007 à Sainte-Agathe-des-Monts.

**2007-09-234...suite**

Que les frais d'inscription, au montant de **170 \$**, et les frais de déplacement soient acquittés sur présentation des pièces justificatives; le tout puisé à même le poste budgétaire 1-02-110-00-454.

ADOPTÉE

**2007-09-235 AGAIP : SOUPER-CONFÉRENCE DU 19 SEPTEMBRE 2007 – DÉLÉGATION**

Il est proposé par le conseiller, Richard Filion, appuyé par la conseillère, Diane Gervais et résolu que madame Josée Baril, conseillère, et monsieur Michel Asselin, conseiller, soient délégués pour représenter la Ville au souper-conférence de l'AGAIP, le 19 septembre prochain, et à cette fin, que la Ville achète 2 billets au coût total de **80 \$**; le tout puisé à même le poste budgétaire 1-02-110-00-349.

ADOPTÉE

**2007-09-236 PREMIERS RÉPONDANTS DE L'ÎLE-PERROT : AUTORISATION DE SIGNATURE D'UNE ENTENTE DE SERVICE**

Il est proposé par la conseillère, Diane Gervais, appuyé par le conseiller, Michel Asselin et résolu que la Ville de Notre-Dame-de-L'Île-Perrot signe avec la Ville de L'Île-Perrot et Les Premiers Répondants de L'Île-Perrot l'entente à intervenir pour la fourniture de service des premiers répondants sur le territoire des villes de Notre-Dame-de-L'Île-Perrot et de L'Île-Perrot : le maire et le greffier sont autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, ladite entente.

Que la Ville de Notre-Dame-de-L'Île-Perrot verse à Les Premiers Répondants de L'Île-Perrot la somme de **10 000 \$** à titre d'avance sur les frais d'opération pour l'année 2007; le tout puisé à même le poste budgétaire 1-02-210-00-952.

ADOPTÉE

**2007-09-237 TRANSFERT BUDGÉTAIRE**

Il est proposé par le conseiller, Bruno Laplante, appuyé par la conseillère, Josée Baril et résolu d'autoriser le trésorier à procéder au transfert budgétaire de la somme de **2 000 \$** du poste budgétaire 1-02-701-10-970, vers le poste budgétaire 1-02-190-00-499.

ADOPTÉE

**DÉPÔT DES DOCUMENTS ET RAPPORTS**

- Rapport de la directrice générale : engagement d'employé temporaire pour le mois de juillet 2007;
- Certificat des résultats de la procédure d'enregistrement pour le règlement d'emprunt no 452;
- Rapport du trésorier sur les indicateurs de gestion 2006.



**PÉRIODE PUBLIQUE DE QUESTIONS**

Dépôt d'un sondage sur le transport collectif.

**2007-09-238 LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par le conseiller, Jean-Guy Desmarchais, appuyé par le conseiller, Michel Asselin et résolu de lever la séance à **20h50**.

ADOPTÉE

\_\_\_\_\_  
Serge Roy  
Maire

\_\_\_\_\_  
Me Jacques Robichaud  
Greffier

/vc

\*\*\*\*\*

